

## FICHE

# PASSERELLE N°1

**Définition  
et schéma d'une passerelle**

## Passerelle n° 1

### Définition

De façon générale un parcours se définit comme passerelle quand il présente les deux caractéristiques suivantes :

- Un changement de voie d'orientation, de spécialité ou de série par rapport au parcours en cours
- Et un faible flux concerné

Il se différencie donc de la notion de poursuites d'études qui concerne un volume d'élèves plus conséquent, qui se situe dans le cadre d'une continuité « normale » de parcours

### Exemples :

La poursuite d'études des élèves engagés dans la voie générale et technologique de lycée (seconde ou 1ère GT), qui rejoignent la voie professionnelle (seconde ou 1ère professionnelle) est une passerelle.

La poursuite d'études des titulaires d'un CAP vers le baccalauréat professionnel est une poursuite d'études.

La poursuite d'études des titulaires de baccalauréat professionnel vers un BTS dans l'académie est une poursuite d'études.

Le tableau suivant résume les différentes situations :

Classe d'accueil	TCAP	Seconde Pro	1 <sup>ère</sup> Pro	Tale Pro	Seconde GT	1 <sup>ère</sup> GT	Tale GT	BTS
Classe d'origine								
T CAP	Poursuite d'études	Poursuite d'études	Poursuite d'études		Passerelle			
Seconde Pro	Passerelle	Poursuite d'études	Poursuite d'études		Passerelle	Passerelle (D)		
1 <sup>ère</sup> Pro			Poursuite d'études	Poursuite d'études		Passerelle (D)		
Tale Pro				Poursuite d'études			Passerelle	Poursuite d'études
Seconde GT		Passerelle (D)	Passerelle (D)		Poursuite d'études	Poursuite d'études		
1 <sup>ère</sup> GT			Passerelle (D)			Passerelle Poursuite d'études (D) (1)	Passerelle Poursuite d'études (D) (1)	
Tale GT				Passerelle			Passerelle Poursuite d'études (D) (1)	Poursuite d'études
L1								Passerelle (D) (2)

(1) : Passerelle si changement de série ou de spécialité.

(2) : BTS 18 mois

## Lecture du tableau :

Ce tableau à double entrée indique en colonne la classe d'origine et en ligne la classe d'accueil. Au croisement de la colonne et de la ligne, il est indiqué si l'orientation est une poursuite d'études ou une passerelle.

Le « D » signifie qu'une procédure et un dossier existent pour ces passerelles. Ils figureront dans les fiches relatives à celles-ci. Quand il n'y a pas de D, cela signifie que cette situation, tout en n'étant pas interdite, est tout à fait exceptionnelle, et le plus souvent pour traiter un cas particulier, il convient de se rapprocher de l'IEN-IO du département qui validera la demande

en fonction de l'examen de pièces justificatives (qui seront spécifiées au vu de chaque situation).

Une case grisée signifie que cette situation n'est pas possible (à la marge bien évidemment on peut toujours trouver des élèves qui choisirraient de refaire une formation professionnelle de type CAP (1 an ou 2 ans) dans les domaines notamment des métiers de la bouche ou de l'art ; cela est en général traité directement par l'établissement d'accueil)

Ces règles s'appliquent, que ces formations soient préparées sous statut scolaire ou par la voie de l'alternance.

## Incontournables

### Dialogue

Le choix d'un parcours passerelle nécessite qu'il y ait eu au préalable un travail de dialogue mené entre l'élève, sa famille et l'équipe éducative

Ce dialogue a pour objet de valider en commun ce choix

### Caractère positif

La proposition et l'entrée en parcours passerelle doivent apparaître comme une solution positive, qui apporte donc une plus value au parcours « traditionnel » qu'aurait pu suivre l'élève.

Ce n'est donc pas une sanction, la terminologie « réorientation » à connotation négative est à proscrire.

### Bilan et positionnement

Toute passerelle nécessite un bilan des acquis par l'équipe pédagogique d'origine, ce bilan sera complété par un positionnement par l'équipe pédagogique d'accueil, celui-ci revêt à la fois un caractère réglementaire dans le cas de parcours réduits, mais aussi pédagogique pour adapter la prise en charge en confrontant les acquis antérieurs et les attendus de la nouvelle formation.

### Projet d'orientation

La mise en place d'un parcours passerelle prend sa place dans une réflexion sur son orientation. En effet, changer de voie ou de spécialité nécessite qu'on modifie son projet initial, ou qu'on l'adapte.

C'est pourquoi ce changement d'orientation doit faire l'objet de phases de découverte des formations existantes : leur contenu, les pré requis, les conditions de formation, les débouchés et poursuites d'études, pour éviter que le choix ne repose que sur des éléments négatifs, et faire en sorte que l'élève se projette positivement. Dans la majorité des passerelles, un moment d'immersion ou de rencontre avec l'établissement ou la nouvelle classe d'accueil sera à mettre en place.

### Volontariat

Le parcours passerelle repose sur le volontariat, et ne peut se mettre en place qu'avec l'accord de l'élève et de sa famille.

De même, dans la majorité des cas, un dossier support sera à compléter pour formaliser cette démarche et recueillir l'avis de tous.

## Procédures

### **Dans le cadre d'une passerelle en cours de parcours dans la voie GT et de la voie GT à la voie PRO.**

Demande initiale de l'élève et de sa famille et/ou repérage EPLE d'origine



Entretien avec le professeur principal / COP



Validation de la demande et expression officielle par l'élève et sa famille

Proposition d'autres solutions : accompagnement personnalisé, doublement...

*Phase de travail sur le projet*

Entretiens COP – recherches CDI  
Stage d'immersion  
Travail personnel

Entretiens COP – recherches CDI  
Stage d'immersion  
Travail personnel

Suivi de la situation par le professeur principal si besoin ultérieur, mise en place d'une passerelle (cf. procédure colonne gauche)

A l'issue du stage d'immersion  
Avis de l'établissement d'accueil transmis à l'EPLE d'origine



Conseil de classe – Décision du Chef d'EPLE



Le cas échéant affectation par DASEN

*Dossier d'affectation obligatoire, pour tout changement d'EPLE*



Prise en charge pédagogique et réglementaire par l'établissement d'accueil ; si besoin, stage passerelle

*Dossier de positionnement, inscription aux examens....*



Enquête SAIO ou suivi BEA

Information sur les dispositifs pour les élèves concernés par les EPLE d'origine, CIO, Université

*Délivrance du dossier de candidature*

Entretiens conseil/informations sur les formations par les COP CIO ou universités

Information collective par les EPLE d'accueil pour les candidats

Entretiens de sélection par les équipes d'accueil

Inscriptions administratives  
Positionnement pédagogique et réglementaire

Enquête SAIO / MGI  
Suivi des élèves – Transmission des éléments de bilan au SAIO